



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°13 du 13 octobre 2026

Réunion restreinte du mardi 13 octobre 2026

A 14 heures 00

Lieu : Siège du D. E. F.

Président : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mme Sylvie SANSON

M. Patrice LECHER.

Participe :

Mme Gaëlle BISSON (Agent de développement)

Au regard du règlement du critérium U13 F :

Article 7 – Organisation de la compétition

Le Critérium féminin U13F à 8 est organisé en trois phases :

- Une **première phase** dite de « brassage » sur trois journées (Sur septembre et octobre) constituées, suivant le nombre d'équipes engagées, de plateaux de 3 à 4 équipes par site (matchs de 20 minutes pour chaque plateau). Un tirage au sort sera effectué pour définir la répartition des équipes sur chaque date retenue.

A l'issue de la première phase de « brassage" :

- Une **deuxième phase** est constituée réunissant les équipes sur deux niveaux D1 et D2. (Sur novembre et décembre) comme suit :
 - 1 groupe de D1 à 6 équipes (par match aller simple)
 - 2 à 3 groupes de D2 constitués de 4 à 6 équipes
 Il appartient à la commission en charge de la compétition de constituer les groupes.

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	Evreux Fc 27.1	16	6	5	1	0	28	6	22
2	St Marcel F.1	16	6	5	1	0	17	2	15
3	Fc Eure Madrie Seine 1	16	6	5	1	0	13	1	12
4	Fc Gisors Vexin 27.1	11	6	3	2	1	17	6	11
5	Saint Sebastien Foot 1	10	6	3	1	2	25	7	18
6	Ent. Fcpn / Csb 1	10	6	3	1	2	19	11	8
7	Sc Thiberville 1	8	6	2	2	2	17	8	9
8	Es Vallee De L'Oison 1	6	6	2	0	4	11	14	-3
9	Fc Val De Reuil 1	6	6	2	0	4	10	17	-7
10	Pacy Menilles Rc 1	1	6	0	1	5	3	26	-23
11	Us Gasny 1	1	6	0	1	5	7	35	-28
12	Us Cormeilles Lieure 1	1	6	0	1	5	2	36	-34
13	St Aubin Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0

- Au regard du classement à l'issu des trois journées de brassage, la commission décide des groupes suivants :

-

- **U13F DEPARTEMENTAL 1**

- EVREUX FC 27 1
- ST MARCEL F. 1
- FC EURE MADRIE SEINE 1
- FC GISORS VN 27 1
- ST SEBASTIEN F 1
- Ent. FCPN / CSB 1

-

- **U13F DEPARTEMENTAL 2**

- SC THIBERVILLE 1
- ES VALLEE DE L'OISON 1
- FC VAL DE REUIL 1
- PACY MENILLES RC 1
- US GASNY 1
- US CORMEILLES LIEUREY 1

RECOURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **DEUX (2) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Le Secrétaire de séance
Patrice LECHER



Le Président
Bruno FARINA

